



SAMC

ASSEMBLEE GENERALE SAISON 2019-2020

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à notre Assemblée Générale Ordinaire le mardi 1er juin 2021 à 20h00 afin de délibérer de l'ordre du jour suivant :

- 1 - Rapport moral et financier
- 2 - Règlement intérieur de la SAMC
- 4 - Questions diverses.

Nous invitons chaque adhérent à se rendre à la présente convocation ou, en cas d'empêchement, à se faire représenter à l'aide du pouvoir ci-joint par un adhérent.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à nos sentiments dévoués.

Le Président
Christophe PORTHEAULT

Rappel de l'article 12 des statuts :

L'assemblée générale se compose de tous les membres actifs de l'association, le jour de l'assemblée générale et à jour de leurs cotisations au jour de l'Assemblée générale.

Chaque membre actif dispose d'une voix délibérative. Pour exercer son droit de vote, un membre actif de moins de 16 ans doit être représenté par l'un de ses représentants légaux.

Les membres d'honneur et les personnes invitées par le Comité Directeur peuvent assister aux Assemblées générales et disposent d'une voix consultative.

2 pouvoirs maximum par adhérent

POUVOIR

Je soussigné(e).....Adhérent(e)

Représentant légal de

Donne pouvoir à

Pour me représenter lors de l'**Assemblée Générale Ordinaire** de la **SAMC, saison 2019-2020**

Signature